



Déroulement d'une garde d'enfant

Par **JDL33_old**, le **31/05/2007** à **17:56**

J'ai la garde de ma fille.
Le père m'a abandonnée durant la grossesse et est revenu pour repartir.
La grand-mère paternelle voyait l'enfant 1 w-e sur 2, et m'aidait de temps en temps.
Quand je suis partie loin (pour mes études), elle et son fils m'ont traînée en justice pour la garde.
Le père a reconnu sa fille peu avant ses un an.
Lors du jugement, je ne me suis pas opposé à ce qu'il ait l'autorité parentale.
A l'époque, il était étudiant comme moi : pas de pension alimentaire, mais prise en charge des trajets de ma fille de mon domicile jusqu'au sien.
Il a la garde pendant les vacances (Toussaint, Pâques, moitiés de Noël et des grandes vacances : pas les vacances d'hiver puisqu'il a fait valoir que ma fille est catholique et pas moi).
Depuis, il travaille et ne verse pas de pension (pas de nouveau jugement).
Il lui laisse ramener chez moi 2 à 3 tenues et 1 à 2 paires de chaussures, 2 fois par an, ainsi qu'une partie des fournitures scolaires .Ma fille est en CM2, le matériel est majoritairement fourni par l'école (cartables, trousse et stylos sont à la charge des parents).
Ma fille est à "la semaine des 4 jours". Régulièrement, son père et sa grand-mère lui font manquer l'école sous prétexte que la semaine n'est pas entière.
Depuis le début, le père délègue largement sa part de garde à la grand-mère.
Mon époux et moi essayons de les arranger à chaque fois (dates des vacances et trajets).
Ils nous ont imposés d'aller chercher ou déposer systématiquement ma fille à la gare de Bordeaux (200 km par aller-retour) pour qu'elle puisse se rendre à Paris en JVS, car je suis en congé parental et donc je n'aurai que ça à faire. (Au début, nous étions d'accord que pour 1 fois de temps en temps.)
Quand ma fille est là-bas, elle est harcelée de questions par sa grand-mère et son compagnon sur notre mode de vie.
La petite revient à chaque fois perturbée. A tel point que des signes nous ont fait prendre (à mon mari et moi) la décision de la faire suivre psychologiquement. Bien qu'il ait donné son accord pour un suivi, le père ne se préoccupe pas de la santé mentale de ma fille ("c'est pas grave, c'est de son âge" : dit-il !).
Il ne participe à la vie de ma fille que depuis la fin CE1, début CE2. Il la prend un peu chez lui et lui a juste payé durant 1.5 an des cours d'équitation près de chez moi.
Son dernier caprice a été de nous "proposer" (= imposer) de nouvelles dates pour les grandes vacances et si nous

acceptons pas : c'est le tribunal !
Que peut-on faire ?

Par **Christelle_old**, le **01/06/2007** à **14:11**

Bonjour,
Je n'ai pas tout suivi... Résumons:
C'est chez vous que votre enfant vit la semaine. Le père ne la voit que pendant les vacances....
Comment peut-il lui faire louper l'école dans ce cas...
Votre problème est donc de savoir si votre ex peut vous imposer de nouvelles périodes de gardes pendant les vacances. Eh bien il ne peut pas, sauf si le juge le lui accorde.
De votre côté vous ne pouvez que refuser et attendre de voir s'il ira au tribunal... entre nous je ne suis pas sûre que le juge lui accorde grand chose. Vous pouvez même en profiter pour demander une pension, puisqu'il n'en verse pas...